

Codage de spécialité :E.M.F11.S01.23

Codes des professions disponibles pour cette spécialité

O 1202, O 1402

Fiche d'identité de la spécialité :L'Exégèse et sciences du Coran

**Niveau** : Master

**Domaine** : Sciences Humaines et Sociales

**Filière** : Sciences Islamiques –OussoulEddine

**Spécialité**: L'Exégèse et sciences du Coran

## 1 - Localisation de la formation :

**Faculté** : SciencesIslamiques

**Département** :Oussoul Eddine

**Référence de la décision de qualification** :N°002 du 03/01/2021

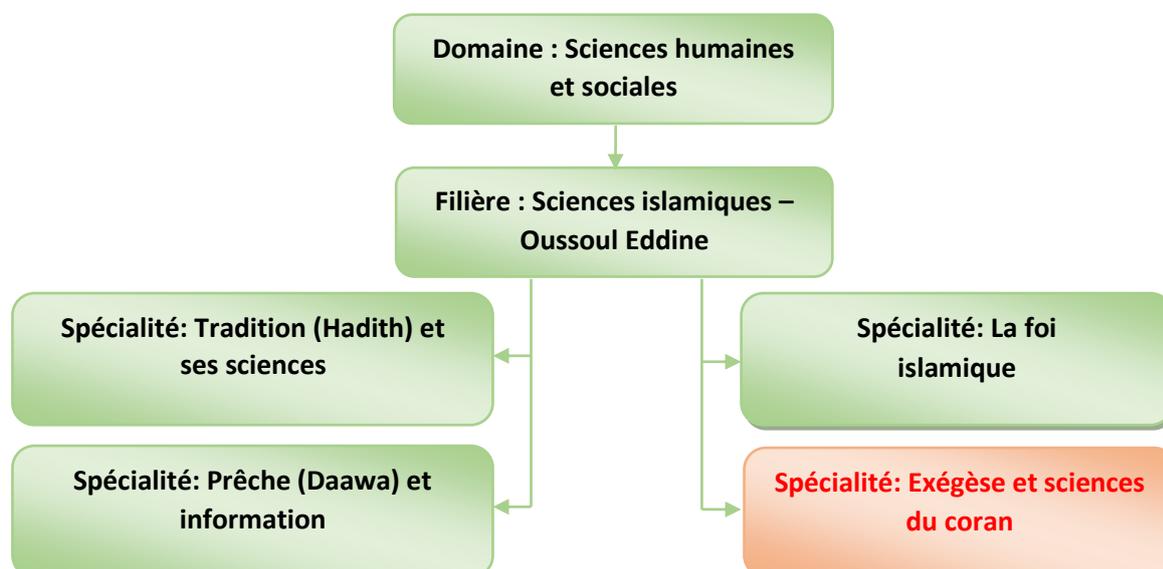
## 2 Partenaires extérieurs :

**Partenaires d'autres institutions universitaires** :Université Emir Abdelkader Constantine, Université Hamma Lakhdar El Wadi, Université de M'sila.

**Autres institutions, partenaires sociaux et économistes** : Education nationale, Affaires religieuses, Institution judiciaire, Institutions culturelles.

**Partenaires internationaux étrangers**:/

## 3- Organisation générale de la formation: statut du projet



#### **4- Le contenu de la formation et ses contextes:**

L'Exégèse et sciences du Coran font partie des branches des fondements de la religion (Oussoul Eddine). Ce Master comprend des matières dont le contenu s'articule autour du Coran et de ses sciences, des principes et règles d'interprétation, des tendances et approches selon des visions modernistes sur diverses questions du Saint Coran.

#### **5- Objectifs de la formation :**

Cette formation vise à simplifier les principaux concepts et approches de cette spécialité à travers des repères sur les origines de toute lecture et interprétation des sciences du coran voire toutes les écoles y afférents. Ainsi les objectifs de cette formation sont :

- Détermine les sources fondamentales de la spécialité en interprétation et en science du Coran.
- Consulter les études et les recherches récentes qui ont relation à cette spécialité.
- faire des recherches liées aux différentes interprétations et aux visions modernistes

#### **6- Compétences visées de la formation :**

Ce master offre aux étudiants les éléments d'approfondissement de la connaissance à l'interprétation et des sciences du Coran, ainsi que les méthodes de lecture et de recherche de ceux-ci, ce qui permet à l'étudiant d'avoir une connaissance approfondie et complète le Coran et ses enjeux.

#### **7- Capacités locales, régionales et nationales pour l'employabilité:**

Le titulaire d'un Master dans cette spécialité peut :

- Poursuivre son parcours académique au Doctorat.
- S'orienter vers le marché du travail par le biais des concours publics d'emploi
- S'orienter vers le secteur des affaires religieuses.
- S'orienter vers les médias
- S'orienter vers le secteur privé.

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**  
**ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

Arrêté n° *002* du 03 JAN. 2021

**Portant habilitation des établissements de l'enseignement supérieur à la  
formation en vue de l'obtention des diplômes de Licence et de Master  
au titre de l'année Universitaire 2017-2018**

**Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;**

- Vu la loi n°99-05 du 18 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999, modifiée et complétée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur;
- Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°01-208 du 2 Joumada El Oula 1422 correspondant au 23 juillet 2001 fixant les attributions, la composition et le fonctionnement des organes régionaux et de la conférence nationale des universités ;
- Vu le décret exécutif n°03-279 du 24 Joumada Ethania 1424 correspondant au 23 Août 2003, modifié et complété, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'Université ;
- Vu le décret exécutif n°05-299 du 11 Radjab 1426 correspondant au 16 Août 2005, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement du centre universitaire;
- Vu le décret exécutif n°08-265 du 17 Chaâbane 1429 correspondant au 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat;
- Vu le décret exécutif n°13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013, fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;
- Vu l'arrêté n°712 du 03 novembre 2011 fixant les modalités d'évaluation, de progression et d'orientation dans les cycles d'études en vue de l'obtention des diplômes de licence et de master;
- Vu l'arrêté n°75 du 26 mars 2012 portant création, composition, organisation et fonctionnement du Comité Pédagogique National de Domaine;
- Vu l'arrêté n°167 du 13 avril 2015 portant création, composition, attributions et fonctionnement de la commission nationale d'habilitation;
- Vu l'arrêté n°835 du 27 juillet 2017 Habilitant les établissements de l'enseignement supérieur à la formation en vue de l'obtention du diplôme de Licence et Master au titre de l'année Universitaire 2017-2018 ;
- Vu le procès-verbal de la réunion de la commission d'habilitation nationale tenue le 17 juillet 2017

**ARRETE**



**Article 1<sup>er</sup>** : Sont habilités, les établissements de l'enseignement supérieur à la formation en vue de l'obtention des diplômes de Licence et de Master au titre de l'année Universitaire 2017-2018 conformément aux annexes numérotées de 01 à 60, jointes au présent arrêté.

**Art. 2:** Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de l'année Universitaire 2017-2018.

**Art. 3:** Sont abrogées les dispositions de l'arrêté n° 835 du 27 juillet 2017, sus-visé.

**Art. 4 :** Le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs et les chefs d'établissements d'enseignement et de formation supérieurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

03 JAN. 2021

Fait à Alger le :.....

**Le Ministre de l'enseignement supérieur  
et de la recherche scientifique**



المتضمن تأهيل مؤسسات التعليم العالي لضمان التكوين لنيل شهادات الليسانس و الماستر

بمعنوان السنة الجامعية 2017-2018 بجامعة باتنة 1

Annexe n°18 de l'arrêté n° 002 du 03 JAN. 2021

portant habilitation les établissements de l'enseignement supérieur à la formation en vue de l'obtention du diplôme de Licence et Master au titre de l'année universitaire 2017-2018 de l'Université de Batna 1

Domaine	Filière	Spécialité	Type (A/P)	Cycle de formation	Observation	الملاحظة	طور التكوين	طبيعة (أ/م)	التخصص	الشعبة	الميدان
Sciences Humaines et Sociales	Sciences Sociales- Sciences de la population	Planification démographique et développement	A	Mas	Harmonisation	موانمة	م	أ	التخطيط الديمغرافي و التنمية	علوم اجتماعية - علم السكان	علوم إنسانية و اجتماعية
	Sciences Sociales - Philosophie	Philosophie occidentale moderne et contemporaine	A	Mas	Harmonisation	موانمة	م	أ	فلسفة غربية حديثة و معاصرة	علوم اجتماعية - فلسفة	
		Philosophie appliquée	A	Mas	Harmonisation	موانمة	م	أ	فلسفة تطبيقية		
	Sciences Islamiques – Oussoul Eddine	Tradition (Hadith) et ses sciences	A	Mas	Harmonisation	موانمة	م	أ	الحديث و علومه	العلوم الإسلامية - أصول الدين	
		Prêche (Daawa) et information	A	Mas	Harmonisation	موانمة	م	أ	الدعوة و الإعلام		
		La foi islamique	A	Mas	Harmonisation	موانمة	م	أ	العقيدة الإسلامية		
		l'Exégèse et sciences du coran	A	Mas	Habilitation	تأهيل	م	أ	التفسير و علوم القرآن		
	Sciences Islamiques - Charia	Jurisprudence (Charia) et droit	A	Mas	Harmonisation	موانمة	م	أ	الشرعية و القانون	العلوم الإسلامية - الشرعية	
		Transactions financières contemporaines	A	Mas	Harmonisation	موانمة	م	أ	المعاملات المالية المعاصرة		